



Les partenariats académiques

L'enseignement français à l'étranger (EFE) est-il un simple prolongement, ou une incarnation propre de l'enseignement français tout court ? S'il ne constitue pas une académie, il ne peut se passer de la ressource d'aucune de celles qui constituent en France la base de l'organisation de notre système scolaire. S'il en était une, il s'imposerait à coup sûr à toutes les autres comme une diversité d'écologies scolaires françaises particulières dans lesquelles le programme français éprouve son attractivité et sa valeur, sa plasticité et sa capacité d'adaptation pour trouver sa place et sa force dans l'offre éducative mondiale.

C'est ce besoin réciproque qui a incité la Mission laïque française à rechercher la formule d'un échange mutuellement profitable avec certains des territoires académiques nationaux.

L'académie est le système éducatif en réduction ; elle offre donc une possibilité d'accès à toutes les ressources. C'est ce qui dans l'histoire de l'EFE a déterminé les premiers partenariats académiques comme supports des opérations de contrôle de conformité permettant l'accès à l'homologation et son maintien par la formation et l'information. Mais il n'y a pas statutairement de « droit de tirage » a priori de l'EFE sur le système scolaire ; et ce qu'il faut appeler un recours à la ressource nationale n'a de sens que s'il installe entre les deux parties de notre système éducatif un principe d'échange et de services qui oblige à s'interroger sur les objets de travail mutuellement profitables entre elles. Aussi, la traditionnelle mobilisation des corps d'inspection ne pouvait-elle être qu'un passage : le partenariat ne peut alourdir le programme de travail académique sans qu'en retour soit sensible au recteur l'apport de l'échange à son agenda propre et à celui de toute son équipe.

C'est ainsi que pas à pas et successivement avec les académies de Poitiers, Paris, Reims et Dijon, un travail d'approche a permis de cerner les déterminants de l'action commune : les langues et les stratégies linguistiques dans les apprentissages, la langue française comme support des apprentissages, y compris des autres langues, les échanges entre établissements comme base d'un travail sur la qualité de l'enseignement, sur les chemins de la citoyenneté, sur la mobilité des élèves, enfin l'usage du numérique au service des apprentissages, de la gouvernance, et de la construction d'une communauté éducative rassemblée et mobilisée autour de l'élève.

Aujourd'hui, ni l'uniformité, ni la clôture sur soi n'offrent de chance à l'établissement et au système scolaire de bien accomplir leur mission. C'est au contraire dans le partage d'expériences diverses et parfois tâtonnantes, et autour d'objets de travail communs que le potentiel scolaire peut s'exprimer, développer de l'inventivité, et produire de la réussite pour tous. Le partenariat est une association, fondée sur le choix de servir un intérêt commun, décidé de libre-arbitre. Il tire sa force de l'obligation réciproque, de la volonté commune et des résultats que l'on obtient ensemble. C'est cette stimulation qui donne leur sens à ces partenariats académiques, dont il n'est pas exclu qu'ils permettent aussi de renforcer les partenariats des académies entre elles.